



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0290

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la fondation Bullukian - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes  
CLARA - Année 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux  
entreprises - Service innovation

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

**Conseil de communauté du 15 septembre 2014****Délibération n° 2014-0290**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à la fondation Bullukian - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes CLARA - Année 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) a pour objectif de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie en Rhône-Alpes et Auvergne pour poser les bases d'un réseau d'envergure européenne.

Le CLARA s'appuie sur une équipe d'animation chargée de la coordination de ses actions (8 salariés à ce jour) et met en œuvre des actions de mobilisation scientifique et de communication ciblées pour assurer le rayonnement du territoire au niveau européen.

Le CLARA assure également la détection, le montage et le suivi de projets collaboratifs public-privé visant à réaliser des preuves de concept en oncologie. Ce dispositif "preuve de concept" est d'ailleurs une spécificité, reconnue pour sa pertinence, du cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes.

Il est juridiquement abrité par la Fondation Léa & Napoléon Bullukian, fondation reconnue d'utilité publique par décret du 23 octobre 2003 et qui a spécifiquement, parmi ses 3 vocations, la lutte contre le cancer. C'est donc à ce titre que cette fondation héberge le cancéropôle et assure de manière distincte et autonome la gestion administrative et financière de l'équipe d'animation, tout en garantissant strictement son indépendance scientifique.

**a) - Objectifs**

La Communauté urbaine de Lyon a fait le choix, depuis une dizaine d'années, de positionner les sciences de la vie au cœur de sa stratégie de développement économique. La dynamique est à présent bien lancée, mobilise l'ensemble des partenaires institutionnels régionaux et rayonne chaque année plus largement auprès des acteurs académiques et industriels régionaux et internationaux.

Pour la Communauté urbaine, dans le cadre du développement économique des sciences de la vie, le CLARA joue un rôle important par la mise en avant des atouts scientifiques et cliniques locaux en oncologie pour le rayonnement du territoire et l'attractivité de scientifiques et d'industriels.

La Communauté urbaine souhaite soutenir le CLARA pour la mise en œuvre d'actions de transfert de technologies entre des laboratoires et des PME visant à favoriser le développement économique en oncologie.

**b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013**

Au niveau national, des priorités ont été définies avec l'Institut national du cancer, dont le rapprochement du CLARA avec Lyonbiopôle pour amplifier les interactions entre les secteurs académique, clinique et économique en cancérologie et en renforcer la dynamique de création d'un pôle santé fort et visible autour du quartier de Gerland. L'année 2013 a donc vu la réalisation de ce rapprochement avec :

- l'installation du CLARA en novembre 2013 dans les mêmes locaux que Lyonbiopôle,
- la participation active du CLARA aux journées collaboratives de Lyonbiopôle (5 tables rondes, Bluesky meeting),
- la réalisation d'un annuaire commun des projets R&D rassemblant les projets du fonds unique interministériel et preuve de concept notamment,

- l'ouverture de l'édition 2014 de l'appel à projets preuve de concept CLARA qui intègre une audition des porteurs de projets devant le groupe technique de Lyonbiopôle,
- l'organisation d'une table ronde conjointe, dans le cadre des rencontres de la cancérologie, sur la thématique de la valorisation de la recherche en oncologie.

### **c) - Bilan**

Pour répondre aux attentes des collectivités territoriales, le CLARA s'attache à développer au quotidien une stratégie de valorisation économique de la recherche scientifique et médicale contribuant au développement économique du territoire et à initier des projets structurants à forte visibilité pour positionner l'inter-Région Rhône-Alpes Auvergne comme centre de référence européen en oncologie.

Depuis 2005, le dispositif preuve de concept CLARA, initié avec le soutien de la Communauté urbaine, affiche en particulier de beaux résultats. Il a permis de mobiliser 41,5 M€ autour de 36 projets de recherche et développement impliquant 22 entreprises régionales (13,2 M€ de financements publics nationaux et FEDER, dont 3,615 M€ de la Communauté urbaine et 27,8 M€ investis directement par les PME). Parmi les projets en cours, 7 concernent un développement clinique et 4 constituent des validations pré-cliniques.

### **d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel**

La programmation 2014-2016 du CLARA a l'ambition de contribuer, à son niveau et en lien avec l'ensemble des acteurs du domaine, à apporter des réponses sur des enjeux identifiés et à positionner l'inter-Région Rhône-Alpes Auvergne comme territoire d'excellence dans la mise en œuvre du 3° plan cancer. CLARA s'inscrit donc dans le cadre d'une double dynamique :

- coordonner, structurer et fédérer la recherche contre le cancer en faisant dialoguer et travailler ensemble les chercheurs, médecins et industriels actifs en oncologie de l'inter-Région Rhône-Alpes Auvergne, en particulier autour des villes de Clermont Ferrand, Saint Etienne, Grenoble et Lyon,

- développer une stratégie de valorisation économique de la recherche scientifique et médicale contribuant au développement économique du territoire et initier des projets structurants à forte visibilité nationale et européenne.

Dans le cadre de sa convention 2011-2014 avec l'Institut national du cancer (INCa), le CLARA concentre ses efforts sur 3 axes scientifiques prioritaires, autour desquels il a déjà su mobiliser une masse critique importante et attirer la reconnaissance internationale, démontrer une spécificité et une réelle valeur ajoutée dans le paysage national.

Les priorités scientifiques identifiées seront mises en œuvre au travers de 3 moyens d'action par l'équipe de coordination du CLARA dans le cadre de la programmation 2014-2016 :

- l'animation scientifique : les interactions au sein du réseau seront renforcées au travers d'actions d'animation scientifique inter-régionale et interdisciplinaire afin de stimuler le développement de projets collaboratifs,

- l'émergence de projets : l'équipe de coordination du CLARA, en lien avec le comité de pilotage scientifique, initiera et développera également des projets structurants à forte visibilité scientifique et clinique sur des pathologies avec un intérêt clinique fort et appuyées sur les plateformes en cancérologie de l'inter-région dans l'objectif de positionner l'inter-Région Rhône-Alpes Auvergne comme centre de référence européen en oncologie,

- le transfert de la recherche académique vers des applications cliniques et industrielles : le programme "preuve de concept CLARA" permet de développer une stratégie de valorisation économique de la recherche scientifique contribuant au développement économique du territoire, la croissance et l'emploi. Déjà revu dans le cadre de l'édition 2014 en intégrant, entre autres, une audition devant le groupe technique de Lyonbiopôle, le suivi des projets sera renforcé par un accompagnement de l'équipe de coordination et des experts mandatés par le CLARA.

Au niveau régional, des priorités ont été définies avec les collectivités territoriales. Il s'agit, pour le CLARA, de :

- poursuivre le rapprochement avec Lyonbiopôle pour amplifier les interactions entre les secteurs académique, clinique et économique en cancérologie,
- développer des liens avec l'Institut de recherche technologique BIOASTER, dans le cadre de l'axe scientifique prioritaire "infection et cancer",
- renforcer les liens scientifiques avec le site intégré de recherche contre le cancer (LYRIC) impliqué, notamment, dans l'axe scientifique prioritaire "échappement tumoral, plasticité cellulaire et thérapie ciblée" par des actions d'animation scientifique conjointes.

#### Budget prévisionnel CLARA 2014 :

Dépenses prévisionnelles 2014	Montant (en €)
<b>Fonctionnement &amp; structure</b>	<b>518 588,00</b>
salaires	193 888,00
communication	59 000,00
gestion administrative & financière	98 200,00
frais généraux	167 500,00
<b>Animation scientifique</b>	<b>275 180,00</b>
salaires	125 704,00
animations scientifique recherche	129 476,00
animation scientifique académiques/industriels	20 000,00
<b>Financement de projets</b>	<b>3 490 104,07</b>
salaires	196 187,00
soutien projets recherche (dont OncoStarter & projets structurants)	1 488 404,80
soutien projets transferts (dont preuve de concept AAP< 2014)	1 805 512,27
<b>Dotations</b>	<b>746 559,27</b>
<b>Total</b>	<b>5 030 431,34</b>

Recettes prévisionnelles 2014				
	Fonctionnement (ensemble des salaires et frais)	Animation scientifique & projets (dont OncoStarter)	Projets structurants	Total (en €)
Subventions	<b>789 000</b>	<b>589 430</b>	<b>723 000</b>	<b>2 101 430</b>
<b>Institut national cancer</b>	494 000	579 430		<b>1 073 430</b>
<b>collectivités dont :</b>	295 000	10 000	723 000	<b>1 028 000</b>
<i>Région Rhône-Alpes</i>	70 000	10 000	200 000	<b>280 000</b>
<i>Département du Rhône</i>	70 000		200 000	<b>270 000</b>
<i>Communauté urbaine de Lyon</i>	70 000		-	<b>70 000</b>
<i>Département de l'Isère</i>	-		50 000	<b>50 000</b>
<i>Grenoble Alpes Métropole</i>	15 000		25 000	<b>40 000</b>
<i>Ville de Grenoble</i>	10 000		25 000	<b>35 000</b>

<i>Département de la Loire</i>	<i>18 000</i>			<b><i>18 000</i></b>
<i>Communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole</i>	<i>18 000</i>		<i>107 000</i>	<b><i>125 000</i></b>
<i>Région Auvergne</i>	<i>12 000</i>		<i>68 000</i>	<b><i>80 000</i></b>
<i>Département du Puy de Dôme</i>	<i>5 000</i>		<i>25 000</i>	<b><i>30 000</i></b>
<i>Communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand</i>	<i>7 000</i>		<i>23 000</i>	<b><i>30 000</i></b>
<b>Fonds dédiés aux projets</b>	<b>2 929 012</b>			<b>2 929 012</b>
<b>Total</b>	<b>3 718 012</b>	<b>589 430</b>	<b>723 000</b>	<b>5 030 442</b>

Le financement des projets preuve de concept labellisés par le CLARA fera l'objet de délibérations ultérieures.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de la fondation Bullukian dans le cadre de l'animation du CLARA pour l'année 2014.

Un rapport d'activité annuel mettra en avant les retombées locales des actions engagées par le CLARA et les synergies avec la stratégie et les projets de développement économique soutenus par la Communauté urbaine.

L'évaluation de la convention à signer entre la fondation Bullukian et la Communauté urbaine s'appuie sur un ensemble de critères tels que :

- le nombre de collaborations effectives entre entreprises et acteurs académiques/cliniques,
- le nombre et le descriptif des appels à projets nationaux et européens coordonnés par le CLARA,
- les synergies développées avec les partenaires régionaux (Lyonbiopôle, I-Care, BIOASTER, Centre européen de nutrition pour la santé -CENS-, Société d'accélération de transfert de technologie -SATT-, etc.) ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de la fondation Bullukian pour le programme d'actions 2014 du cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA),

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la fondation Bullukian, représentant le CLARA, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention financière.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P02O0861.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.**